

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JABOVISTE Philippe donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	

Objet : Modification et création des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : Monsieur Maurice HOFFMANN

Par délibération n° DCC-2024-073 du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté un règlement budgétaire et financier dans lequel elle opte pour la gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programmes et crédits de paiement). Cette technique budgétaire, qui déroge au principe d'annualité, permet de mettre en œuvre des projets à caractère pluriannuel tout en préservant l'équilibre budgétaire et les capacités financières de la collectivité.

Cette modalité de gestion permet à la Communauté d'Agglomération :

- De ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle,
- De limiter le volume des crédits reportés qui obèrent l'équilibre budgétaire annuel suivant,
- D'améliorer la visibilité financière des engagements pluriannuels pour leur montant total.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Seul le montant global de l'AP fait l'objet d'un vote. Une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

La délibération comprend obligatoirement un échéancier prévisionnel et indicatif de consommation de crédits de paiement précisant un plan de financement pluriannuel présentant les dépenses et, le cas échéant, les recettes dédiées à l'opération.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La présente délibération concerne la création de quatre AP/CP dont le groupement scolaire Jouhe- Biarne, le groupement scolaire Rochefort-sur-Nenon, le CE Solvay et la mise en conformité du système d'assainissement de Damparis, qui elle, concerne le budget annexe Assainissement.

Cette délibération concerne aussi la modification en augmentation de l'AP des fonds de concours intercommunaux.

1. Création d'une AP pour la construction d'un groupement scolaire à Biarne :

Par délibération n° DCC-2024-032 du 21 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié un mandat de travaux à la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne avec un objectif de livraison en 2026. L'estimation des travaux avec la maîtrise d'œuvre et la rémunération du mandataire est de 2 200 000 € TTC.

Outre la récupération via le FCTVA, le financement de ce projet serait assuré par :

- CAF : 319 410 € (montant notifié)
- Etat/DETR : 587 149 €
- Emprunt : 919 620 € ; la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fera participer les communes concernées par ce regroupement scolaire (Archelange, Biarne, Chevigny, Gredisans, Jouhe, Menotey et Rainans) à hauteur de 51% du remboursement de l'emprunt (capital + intérêts). La répartition de la participation des communes sera calculée en fonction du critère de la population.

Par ailleurs, le coût de travaux, et donc le prix de revient de l'opération, sera actualisé au vu de la consultation des entreprises.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé une enveloppe d'AP de 1 900 000 €, déduction faite des avances versées en 2024 avec une durée de validité de 2 ans.

Projets	AP	CP 2025	CP 2026
Groupement scolaire Biarne	1 900 000,00€	1 000 000,00€	900 000,00€

2. Création d'une AP pour la construction d'un groupement scolaire à Rochefort-sur-Nenon :

Par délibération n° DCC-2024-035 du 21 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié un mandat de travaux à la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Rochefort-sur-Nenon, avec un objectif de livraison en 2026. L'estimation des travaux avec la maîtrise d'œuvre et la rémunération du mandataire est de 2 150 000 € TTC.

Outre la récupération via le FCTVA, le financement de ce projet serait assuré par :

- CAF : 385 905 €
- Etat/DETR : 503 487 €
- Emprunt : 918 196 € ; la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fera participer le SIP de Rochefort-Sur-Nenon à hauteur de 48% du remboursement de l'emprunt (capital + intérêts).

Par ailleurs, le coût de travaux, et donc le prix de revient de l'opération, sera actualisé au vu de la consultation des entreprises.

Pour le groupement scolaire de Rochefort-Sur-Nenon, il est proposé une enveloppe d'AP de 1 850 000 €, déduction faite des avances versées en 2024. La validité de cette AP est de 2 ans.

Projets	AP	CP 2025	CP 2026
Groupement scolaire Rochefort-sur-Nenon	1 850 000,00€	1 000 000,00€	850 000,00€

3. Création d'une AP pour la réhabilitation d'un plateau sportif et associatif à l'ex - CE Solvay :

Le projet de réhabilitation de l'ex CE Solvay, situé à Tavaux, porte sur la rénovation énergétique et sur la rénovation du plateau du 1^{er} étage. Le 1^{er} volet des travaux porte sur le Dojo qui sera refait avec vestiaires, accès PMR et rénovation du système de chauffage. Les travaux devraient démarrer à l'automne 2025 pour se terminer à la rentrée scolaire 2026. La 2nde phase des travaux portera sur des réaménagements afin d'installer un plateau multi sportif à destination des associations.

Il est proposé de gérer ce projet en AP/CP avec une enveloppe d'AP de 1 350 000 € pour une durée de validité de 3 ans.

Projet	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Ex CE Solvay	1 350 000,00€	500 000,00€	800 000,00€	50 000,00€

4. Création d'une AP pour la réhabilitation d'un système d'assainissement à Damparis :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été mise en demeure par la Direction Départementale des Territoires (DDT) en 2024, de procéder à la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Damparis. Les études préliminaires ont été lancées, ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre suivantes : reconstruction de la station d'épuration et la phase 1 de la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

L'ensemble de ce chantier (Station + réseaux phase 1) est programmé sur la période 2024-2027. Concernant les réseaux, une phase 2 (évaluée à 1M€ HT) est susceptible d'être déclenchée en fonction des mesures réalisées par les autorités environnementales à l'issue de la phase 1.

Pour le réseau du système d'assainissement de Damparis, il est proposé une enveloppe d'un montant de 3 250 000 € et pour la création de la station, une enveloppe de 4 225 000 € est proposée. La validité de cette AP est de 3 ans.

Des subventions à hauteur de 2 550 000 € sont attendues auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Projet	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Système d'assainissement Damparis	7 775 000,00€	1 175 000,00€	3 600 000,00€	3 000 000,00€

5. Modification de l'AP relative aux fonds de concours communaux et intercommunaux :

Pour cette AP, créée lors du budget primitif 2025, il avait été prévu une enveloppe globale de 1 650 000 €, dont 1 200 000 € dédié aux fonds de concours communaux et 450 000 € pour les fonds de concours intercommunaux.

Après l'évaluation des projets demandés par les différentes communes, une enveloppe supplémentaire serait nécessaire, d'un montant de 70 000 €, pour les fonds de concours communaux.

Projets	AP 2025	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Fonds de concours communaux et intercommunaux BP 2025	1 650 000,00€	550 000,00€	550 000,00€	550 000,00€
Fonds de concours communaux et intercommunaux BS 2025	1 720 000€	620 000,00€	550 000,00€	550 000,00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création des quatre Autorisations de Programme décrites ci-dessus ainsi que l'affectation prévisionnelle des Crédits de Paiement afférente,
- **D'APPROUVER** la modification de l'Autorisation de Programme fonds de concours communaux et intercommunaux décrites ci-dessus ainsi que l'affectation prévisionnelle des Crédits de Paiement supplémentaire afférente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 76
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique

Jean-Pascal FICHERE.

